



V. Les hommes

3. L'Union Portuaire Rouennaise (U.P.R.)

L'UPR, Union Portuaire Rouennaise, est une association constituée selon la loi de 1901, dont la création remonte à 1927. L'Union Portuaire Rouennaise a pour objet de « connaître, défendre ou combattre toute question mettant en cause le port de Rouen, sa compétitivité et son avenir ».

Plus de 100 entreprises y sont adhérentes et regroupent plus de 3.200 personnes :

- des armateurs, des consignataires de navires, des agents maritimes
- des organisateurs de transport, des commissionnaires en douane
- des manutentionnaires
- des prestataires portuaires divers (pilotage, remorquage, malamane, avitaillement, pointage et contrôle, stockage, assurance...)
- des industriels implantés sur le port ou à proximité immédiate.

Ces adhérents, tous issus du secteur privé, sont concurrents entre eux ou entretiennent des relations clients - fournisseurs

Les profils de ces différentes entreprises sont très variables :

- locales et indépendantes, ou rattachées à un groupe national voire international
- spécialisées sur une zone géographique ou sur plusieurs destinations
- spécialisées sur un produit ou un mode de conditionnement, ou généralistes

L'UPR, en interne, se fixe notamment pour rôle de faire travailler ensemble et se concerter ces entreprises en vue de la promotion de sujets d'intérêt commun et d'objectifs de moyen et long terme.

L'UPR les fédère et assure en externe la défense et la promotion de leurs intérêts face à leur environnement :

- économique : Chambre de Commerce et d'Industrie, établissements publics divers, SNCF...
- administratif : Douanes, Affaires Maritimes, Police de l'Air et des Frontières, DRIRE, Port Autonome...
- politique : villes, départements, Région, Etat, Union Européenne...

L'UPR propose à ses adhérents différents services relatifs aux ressources humaines, conditions de travail, informatique portuaire, dossiers sectoriels,...

upr@uprouen.org



V. Les hommes

3. L'Union Portuaire Rouennaise (U.P.R.)

Ressources humaines

- formation professionnelle (première, continue, en alternance) dispensée par le Centre Privé de Formation Professionnelle de l'UPR : près de 56.000 heures/an de formations, près de 600 personnes concernées (chiffres 2003-2004)
- aide au recrutement dans le cadre d'une convention UPR – ANPE (« cellule d'emploi »)

Conditions de travail :

- médecine du travail : plus de 3.000 personnes suivies par le Service de Santé au Travail de l'UPR
- promotion de l'hygiène et de la sécurité via la Structure Interentreprise Pour l'Hygiène et la Sécurité (SIPHS) en collaboration avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie

Analyse et prise en charge des dossiers sectoriels :

- questions sociales spécifiques à la manutention (dockers)
- tarifications publiques (droits de port, pilotage, remorquage...)
- questions domaniales

L'Union Portuaire Rouennaise héberge dans ses locaux les organismes suivants, classés ici par ordre alphabétique :

- ASPIC (Association pour Services Portuaires d'Intérêts Communs)
- Bourse de Commerce de Rouen
- CCCPPR (Caisse de Compensation des Congés Payés du Port de Rouen), CPF (Centre Privé de Formation Professionnelle de l'UPR : cf. ci-dessus)
- Propeller Club de Rouen
- SIPHS (Structure Inter-entreprise Portuaire pour l'Hygiène et la Sécurité ; cf ci-dessus)
- SMEMOPR (Syndicat des Manutentionnaires et Employeurs de Main d'œuvre du Port de Rouen)
- SNAN (Syndicat National des Approvisionneurs de Navires)
- SRCTT (Syndicat Rouennais des Commissionnaires de Transport, Transitaires)
- TLF Normandie (Transport et Logistique de France)
- USAAR (Union Syndicale de l'Armement et des Agents à Rouen)

C'est également à l'UPR que sont domiciliées les représentations consulaires de la Côte d'Ivoire, du Danemark, de la Hongrie, de la Lituanie et du Sénégal.



V. Les hommes

3. L'Union Portuaire Rouennaise (U.P.R.)

Le centre de formation professionnelle de l'UPR

Depuis plus de 30 ans, un centre privé de formation professionnelle a été ouvert par l'Union Portuaire Rouennaise pour répondre à la demande de ses entreprises adhérentes.

Cette initiative, unique en son genre parmi les unions portuaires françaises, a poursuivi les objectifs suivants :

- répondre aux besoins en formation continue des entreprises des secteurs maritimes et portuaires : transport, logistique, manutention, acconage, sécurité et sûreté,... ainsi que langues appliquées et vie classique d'une entreprise
- répondre aux besoins en recrutement de collaborateurs de ces mêmes entreprises par la préparation aux métiers du transport maritime et de l'activité portuaire

Pratiquement, le Centre de Formation dispose de locaux adaptés dans les bâtiments de l'Union Portuaire Rouennaise. Il propose ainsi des formations à l'année dans ses murs ou sur différents sites. Ses formations sont élargies au droit individuel à la formation continue. Des formations diplômantes ont également été mises en place.